

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE

S.A., 1919.

Chronique des ports algériens
(*Le Sémaphore algérien*, 28 novembre 1919)

Prochains départs

Vers le 30, vapeur fr. « Oran », Cie transocéanique, pour Dunkerque. Courtier Bergeret.

Société de Navigation Transocéanique
(*La Journée industrielle*, 16 janvier 1920)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme qui aura pour objet l'armement et l'exploitation, la mise en construction, l'achat, la vente, la location et l'échange de tous navires, bateaux, pontons et gabares ; la création et l'exploitation de toutes lignes de navigation et tous services maritimes de transport.

Et généralement, toutes entreprises et opérations se rattachant à l'objet social.

Le siège est à Paris, 40, rue des Martyrs.

Le capital est fixé à 10 millions en actions de 500 fr. toutes émises contre espèces.

Les premiers administrateurs sont : MM. Alfred-Alphonse Barriol, actuaire-conseil, à Paris, rue des Martyrs, 40 ; Eugène Lenfant, industriel, à Paris, rue de Courcelles, 140, et M. Abel Suais, sans profession, à Paris, rue Léon-Coigniet, 13.

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 janvier 1920)

Société de Navigation Transocéanique. — Capital 10 millions de francs divisé en 20.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 40, rue des Martyrs. Conseil d'administration : MM. Barriol, Lenfant et Suais. Statuts déposés chez M^e Moyne, à Paris. — *Petites Affiches*, 15 janvier 1920.

[Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur](#)
(*La Journée industrielle*, 31 mars 1920)

.....
Plusieurs journaux ont annoncé, ces jours-ci, que des pourparlers étaient actuellement en cours en vue d'une fusion entre la Compagnie Havraise Péninsulaire de navigation à vapeur et la Société Générale d'Armement, dont le siège social est à Nantes. Il est probable que cette fusion s'accomplira prochainement et que les deux

sociétés seront englobées par la Compagnie [de navigation] transocéanique, nouvellement créée, dont le siège social vient d'être, tout récemment, transféré 10, rue de Châteaudun à Paris.

Société de Navigation Transocéanique
(*La Journée industrielle*, 2 avril 1920)

Cette société vient de réaliser l'augmentation de son capital, porté de 10 à 40 millions par l'émission au pair de 60.000 actions de 500 francs.

Il importe de préciser qu'il n'y a aucun rapport entre cette augmentation e capital et l'absorption éventuelle, par cette société, de la Compagnie havraise péninsulaire de navigation à vapeur et de la société Générale d'Armement

Cette absorption n'est, d'ailleurs, encore qu'à l'état de projet et rien ne permet d'affirmer que les pourparlers engagés dans ce but aboutiront.

Rappelons que cette société, qui, lors de sa fondation récente, était 40, rue des Martyrs, à Paris, transfert actuellement son siège social 10, rue de Châteaudun.

Havraise péninsulaire de navigation à vapeur
(*La Journée industrielle*, 21 mai 1920)

.....
Au cours de l'exercice 1919, la société ... a passé un contrat avec la Société de Navigation Transocéanique, par lequel cette société s'engage à se charger de la gestion des navires de la Havraise Péninsulaire de Navigation à vapeur.

.....
L'assemblée a, en outre, ratifié le contrat passé avec la Société de Navigation Transocéanique.

Société de Navigation Transocéanique
(*La Journée industrielle*, 23 juillet 1920)

L'assemblée extraordinaire du 21 juillet a homologué les accords annoncés entre la Transocéanique, la Compagnie Havraise Péninsulaire et la Société Générale d'Armement,

Rappelons que l'accord avec la Cie havraise péninsulaire attribue à la Société de Navigation Transocéanique la gestion des navires de cette compagnie, et que l'accord avec Société Générale d'Armement comporte l'absorption de cette société par la Transocéanique.

Les Consommateurs de pétrole*
(*Le Sémaphore algérien*, 18 août 1920)

Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme au capital de 20 millions de francs, pouvant d'ores et déjà être porté à 100 millions en une ou plusieurs fois. Les actions sont au nominal de 500 francs. La société a pour objet

d'assurer principalement aux actionnaires consommateurs les fournitures de combustible liquide nécessaires à leurs industries, d'apporter éventuellement au gouvernement français tel concours qu'il pourrait lui paraître désirable d'obtenir en vue de la distribution du pétrole et de ses dérivés, au mieux des intérêts généraux du pays.

Le siège est à Paris, 2, rue de Sèze.

Les premiers administrateurs sont :

La Compagnie des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée [PLM], la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans [P.O.], la Compagnie des Chemins de fer du Nord, la Compagnie des Chemins de fer de l'Est, la Compagnie générale transatlantique, la Compagnie des Chargeurs réunis, la Compagnie Sud-Atlantique, la Compagnie des Messageries maritimes, la Société des Affréteurs réunis, [la Société de navigation transocéanique](#) et M. de Lubersac.

INFORMATIONS

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

(*L'Information financière économique et politique*, 29 novembre 1921)

(*Les Annales coloniales*, 29 novembre 1921)

Nous apprenons que le conseil d'administration de la Compagnie des Messageries Maritimes, en vue de consacrer les accords récemment passés avec la Société de navigation transocéanique et dont il avait été donné connaissance aux actionnaires lors de leur réunion du 29 juillet 1921, vient d'appeler à siéger dans son sein MM. Paul Imbert et Charles Vallée, administrateurs de cette société.

En même temps, le conseil a nommé administrateur M. Georges Philippar, le distingué directeur général de la Compagnie, dont il a ainsi entendu reconnaître la direction éclairée, assurée presque constamment dans des circonstances exceptionnellement difficiles. M. Georges Philippar conserve ses fonctions actuelles.

YOUGOSLAVIE

(*L'Information financière économique et politique*, 28 décembre 1921)

COMPAGNIE YOUGOSLAVE DE NAVIGATION MARITIME. — La Société de Navigation Transocéanique, au capital de 30 millions de dinars, a été constituée avec la participation de l'armateur serbe Cristobal Mihanovic, de Buenos-Ayres. Cette société a été établie à partir du 1^{er} novembre, un service de navigation entre Spalato-Raguse-Bésil-Uruguay-Argentine.

Paul DISLÈRE (1840-1928), président

Polytechnicien, ingénieur du génie maritime,
ancien directeur de l'arsenal de Saïgon (1868-1871)
(voir [encadré](#)),
conseiller d'État honoraire.
Président de la Compagnie havraise péninsulaire de
navigation à vapeur.

COMPAGNIE DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 19 juillet 1922)

Les actionnaires de cette Société se sont remis le 17 juillet en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Barriol, administrateur, remplaçant M. Dislère, président du conseil d'administration, absent.

L'assemblée a approuvé les rapports et les comptes qui lui étaient soumis faisant ressortir un bénéfice net de 4.755.000 fr

Cette somme, démarcation faite des pantières au Conseil et des attributions à la réserve légale, a été reportée à nouveau.

Une assemblée extraordinaire a eu lieu immédiatement après l'assemblée ordinaire ; elle a approuvé le remboursement anticipatif, effectué, de 50 fr. par action, et donné au Conseil les pouvoirs nécessaires pour procéder à un nouveau remboursement de 50 francs par action, lorsqu'il le jugera opportun.

Annuaire Desfossés, 1923, p. 512 :

Société de navigation transocéanique

Conseil d'administration : MM. P. Dislère, E. Guillet de la Brosse, A. Barriol, G. Belot, A. Grosos, C. Vallée, J. Babin-Chevaye, L. Gueugnier, P. Imbert, général Lenfant, P. Marion de Procé, L. Pamard, A. Suais.

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 28 juillet 1923)

Les assemblées extraordinaire et ordinaire de cette société ont eu lieu le 27 juillet sous la présidence de M. Dislère, président du conseil d'administration, assisté de MM. Michel de la Brosse et Marion de Procé, scrutateurs, et de M. Brendin, secrétaire.

L'assemblée extraordinaire a ratifié la décision prise par le conseil d'administration dans sa séance du 17 juillet 1922, comme suite à la résolution votée par l'assemblée extraordinaire du même jour. En conséquence, le remboursement de 50 fr. par action effectué le 10 octobre 1922, a eu pour effet de ramener le capital social de 36 à 32 millions de francs.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

L'assemblée a en outre autorisé le conseil à procéder le cas échéant à un nouveau remboursement de 50 fr. par action, étant entendu que les bénéfices des exercices 1920, 1921 et 1922 resteront reportés.

L'assemblée ordinaire a approuvé les rapports et les comptes de l'exercice 1922, se traduisant par un bénéfice net de 3.984.707 fr., et décidé de reporter à nouveau la somme de 3.620.458 fr., venant s'ajouter aux bénéfices reportés des deux précédents exercices, soit 6.715.674 fr. Le total reporté atteint donc 10.700.382 fr.

MM. Coqueval et Chatton ont été maintenus dans leurs fonctions de commissaire et de commissaire suppléant.

Dans son rapport, le conseil se félicite des résultats obtenus malgré la persistance de la crise économique, qui a particulièrement sévi sur l'industrie de l'armement.

(Le Journal des débats, 19 décembre 1923)

La Société de navigation transocéanique, 10, rue de Châteaudun, à Paris (R.C. 72.071), au capital de 40 millions de francs, dont 8 millions remboursés et dont les actions sont cotées au Parquet de la Bourse de Paris, fait savoir qu'elle n'a absolument rien de commun avec la Société « Transocéanique », société de transports franco-belge qui vient d'être déclarée en faillite à Anvers.

Société de Navigation Transocéanique
(La Journée industrielle, 27 juin 1924)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Paul Dislère, a approuvé les comptes de l'exercice 1923, faisant apparaître un bénéfice net de 1.320.078 fr. 04. Déduction faite de la réserve légale, soit 66.003 fr. 90, le solde de 1.254.074 fr. 14 a été reporté à nouveau.

Les contrats C.H.P. et S.G.A. ont été amortis de 8 millions par application du fonds de prévoyance qui, de ce fait, ne figure plus au bilan.

Répondant à la question d'un actionnaire, le président a déclaré que les contrats passés avec la Compagnie Havraise Péninsulaire et la Société Générale d'Armement, qui expirent en 1925, seront vraisemblablement renouvelés.

En ce qui concerne les résultats probables de l'exercice 1924, il a déclaré que pour la Société Générale d'Armement, il n'y avait rien de nouveau. Cependant cette société ayant d'autres branches d'activité que la navigation à voile, dont la situation est difficile, donnera certainement un bénéfice cette année. Quant à la Havraise Péninsulaire, elle est placée dans d'excellentes conditions. Depuis le commencement de l'exercice, on constate des plus-values mensuelles dans l'exploitation. Il semble donc certain que cette société donnera d'excellents résultats cette année.

La question des bénéfices de guerre n'est pas encore résolue, malgré l'importance qu'elle présente pour la société, et pour tout l'armement français.

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(L'Information financière économique et politique, 28 juin 1924)

.....

Le rapport fait remarquer que la crise économique s'est particulièrement fait sentir pendant le premier semestre de l'exercice. Au cours du second, une amélioration légère s'est manifestée. Malheureusement un facteur important, l'instabilité des changes, à laquelle les opérations sociales sont soumises, a contrarié cette amélioration.

TRANSOCEANIQUE DE TRANSPORTS
[Traduire : NAVIGATION TRANSOCEANIQUE]
(*Le Journal des finances*, 29 août 1924)

Nous avons, le mois dernier, recommandé l'achat des actions Transocéanique de Transports qui cotaient alors 275 fr. environ.

Depuis lors, un tassement sensible s'était produit par suite du marasme persistant de la Bourse, et, mardi dernier, le titre était revenu jusqu'à 211 fr.

Rien cependant n'est changé dans la situation de l'affaire, qui continue à offrir à ses actionnaires de séduisantes perspectives d'avenir.

Mercredi, d'ailleurs, de gros achats se sont produits. On est passé de 211 à 230 et les demandes ont dû être réduites par le Syndicat des agents de change,

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE ET HAVRAISE PENINSULAIRE*
(*L'Information financière économique et politique*, 5 septembre 1924)

On sait que la Société de Navigation Transocéanique exploite à bail la flotte de la Havraise Péninsulaire à compter du 1^{er} janvier 1920. L'accord a été conclu pour une période de cinq ans, expirant le 31 décembre, susceptible de prorogation. Le bail vient d'être renouvelé pour une nouvelle période de cinq années.

Annuaire Desfossés, 1925, p. 560 :

Société de navigation transocéanique

Conseil d'administration : MM. P. Dislère, E. Guillet de la Brosse, A. Barriol, G. Belot, A. Grosos, C. Vallée, J. Babin-Chevaye, L. Gueugnier, P. Imbert, P. Marion de Procé, L. Pamard, A. Suais.

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 27 juin 1925)

Tenue hier sous la présidence de M. Humbert [Imbert], l'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1924 faisant apparaître une perte de 7.831.942 fr., amortie par les bénéfices antérieurement reportés.

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 28 juin 1925)

L'assemblée du 25 juin a approuvé les comptes de 1924 se clôturant par un solde créditeur du compte de profits et pertes de 3.758.265 fr. ; ce solde est reporté à

nouveau. Le président a déclaré que dans le poste « portefeuille », composé d'actions Société Générale d'Armement et Havraise Péninsulaire, qui figure au bilan pour 114.651.024 francs, les actions ont été calculées pour leur prix d'achat. Il a ajouté que si le Conseil d'État suivait les conclusions favorables du commissaire du gouvernement et donnait raison à la Société dans le jugement qu'il doit faire connaître aujourd'hui, les actions Société Générale d'Armement* auraient une valeur beaucoup plus grande que celle pour laquelle elles figurent au bilan.

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 21 juillet 1925)

La Société Générale d'Armement*, dont la Compagnie de Navigation Transocéanique possède le contrôle, vient d'obtenir gain de cause devant le Conseil d'État. Un expert doit être désigné sous peu afin de déterminer le montant de l'indemnité revenant à la Société Générale d'Armement. Le litige portait sur un gros contrat du transport de blé, d'Australie en France, dénoncé prématurément par le secrétariat de la marine marchande.

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 11 juin 1926)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 10 juin, sous la présidence de M. Imbert, président du conseil d'administration, et a approuvé les comptes de l'exercice 1925 qui font ressortir un bénéfice de 142.300 francs qui a été reporté à nouveau après déduction de la réserve légale.

MM. Imbert, Guillet de La Brosse, Gueugnier, André Grosos, Belot, Marion de Procé, Babin-Chevaye, Suais, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport indique que l'exploitation des navires et divers produits ont donné un total de 23.881.257 francs. Mais il faut en déduire le loyer payé à la Compagnie havraise péninsulaire, soit 16.496.758 francs, et les charges qui atteignent un total de 7.242.499 francs.

Le rapport indique aussi que la crise qui sévissait sur les compagnies de navigation s'est légèrement améliorée au point de vue du transit et du taux des frets, mais s'est aggravée quant aux charges fiscales et à la hausse des changes : cette dernière pèse lourdement sur les entreprises maritimes. Celles qui sont en relations avec des pays étrangers peuvent établir le taux de leur fret en devises étrangères ; il n'en est malheureusement pas de même des autres.

L'actif, le contrat qui lie la Société à la Compagnie Havraise Péninsulaire, a été amorti de 5 millions. Quant à la Société générale d'armement, elle a obtenu gain de cause pour un des procès qu'elle poursuit contre l'Administration de l'État au sujet des indemnités qui lui étaient dues. Les autres procès n'ont pas encore reçu de solution.

Navigation transocéanique
(*Le Journal des finances*, 20 août 1926)

Après avoir enregistré pour 1924 une perte de 7.831.942 fr. amortie par prélèvement sur le solde à nouveau des exercices antérieurs, s'élevant à 11.590.207 fr.

et l'avoir ainsi ramené à 3.758.265 fr., cette société a réalisé pour 1925 un petit bénéfice de 135.186 fr. portant à 3.893.451 le report inscrit au bilan. L'amélioration n'est que relative mais elle n'est pas moins très sensible et il semble, étant donné le lent relèvement de notre industrie maritime, que la Bourse n'y ait pas prêté suffisamment attention.

Peut-être est-ce à cause des conditions d'existence, qu'il faut bien dire mystérieuses, de la Transocéanique. Cette affaire a loué, par un contrat ayant encore 4 années à courir, la flotte de la Havraise Péninsulaire. Grâce aux loyers qu'elle perçoit, la Havraise Péninsulaire paye des dividendes, tandis que la Transocéanique perd de l'argent ou en gagne peu. Par contre, la Transocéanique possède la majorité — on a dit les 3/4 mais nous ne garantissons pas ce renseignement — du capital de la Havraise Péninsulaire qu'elle contrôle donc en fait. Ceci n'est pas clair. Même situation obscure en ce qui concerne la Société Générale d'Armement que la Transocéanique contrôle complètement.

Ce que l'on peut admettre en tout cas, c'est que cet enchevêtrement d'intérêts, certainement propice du reste, à des combinaisons particulières, ne peut être en définition que favorable à la Transocéanique qui en manœuvre les fils. Dès lors, il semble que la dépréciation de ses actions soit excessive. Celles-ci, longtemps sans marché vers 70, viennent de se réveiller et ont progressé aux environs de 98. A ce niveau, on peut encore, à condition de ne pas hésiter à courir quelques risques, les acheter.

Ajoutons que le capital de la société est de 40 millions en 80.000 actions de 500 fr. remboursées de 100 fr. et notons aussi que la société paraît poursuivre par rachats réguliers en Bourse largement au-dessous du pair, et à bon compte par conséquent l'anéantissement de l'emprunt obligatoire qui figurait au dernier bilan pour 26 1/2 millions.

Annuaire Desfossés, 1927, p. 449 :
Société de navigation transocéanique
Conseil d'administration : *idem.*

(*Le Journal des finances, 13 mai 1927*)

Il paraît que M. Imbert qui, comme on le sait, préside le conseil d'administration de la Compagnie Havraise Péninsulaire et celui de la Transocéanique, ces deux soeurs siamoises, songerait à faire racheter par le groupe des Messageries Maritimes les 86.000 actions Havraise Péninsulaire que la Transocéanique possède dans son portefeuille. Cette opération permettrait à la Transocéanique de dégager les titres Havraise Péninsulaire qu'elle a donnés en garantie de prêt à divers établissements financiers et de rembourser au moins en partie son découvert à la Havraise Péninsulaire.

Que pensent, de ces efforts, M. Grosos et une grande banque d'affaires de Paris qui désirent également mettre la main sur les titres, mais pas dans les mêmes conditions ?

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique, 15 juin 1927*)

Les résultats d'exploitation de l'exercice 1926 se montent à 19.701.986 fr., au lieu de 23.881.258 francs en 1925. Après déduction de 2.144.807 francs de frais généraux,

de 1.955.310 francs d'intérêts et frais sur obligations, 1.122.110 francs d'agios et enfin 14.447.636 francs représentant le loyer payé à la Havraise Péninsulaire il ne subsiste plus qu'un bénéfice net de 32.122 francs, contre 142.300 francs en 1925, dont le conseil proposera à l'assemblée du 30 juin de porter 1.606 francs à la réserve légale et d'incorporer le solde, de 30.516 francs au report antérieur, ainsi que l'année dernière, qui se trouvera ainsi porté à 3.925.573 francs.

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 3 juillet 1927)

L'assemblée ordinaire tenue le 30 juin, sous la présidence de M. Imbert, a approuvé les comptes de l'exercice 1926, accusant un bénéfice net de 39.122 francs, formant avec le report des exercices précédents, un total de 3.925.573 francs, reporté à nouveau.

L'assemblée a ratifié la nomination d'administrateur de M. Jean de Barrigue de Fontainieu.

Le rapport du conseil expose que la haute des devises étrangères et la grève des mineurs anglais ont influencé fâcheusement les résultats de l'année 1926, l'élévation du taux des frets ne compensant que partiellement ces facteurs défavorables.

Société de Navigation Transocéanique
(*La Journée industrielle*, 17 juin 1928)

Les comptes de l'exercice 1927, qui seront présentés à l'assemblée ordinaire du 29 juin, font apparaître un bénéfice d'exploitation de 19.776.096 fr. au lieu de 19.701.986 fr. en 1926. Après déduction de 3.144.286 fr. de frais généraux, de 2.100.418 fr. d'intérêts et frais sur obligations, de 1.293.825 fr. d'agios et, enfin, de 14.042.530 fr. représentant le loyer payé à la Compagnie Havraise Péninsulaire de Navigation à Vapeur, il reste un bénéfice net de 196.031 fr., contre 32.122 fr. l'année dernière. Ce qui forme, avec le solde reporté des exercices antérieurs, un total de 4.119.998 fr, que la conseil proposera de reporter à nouveau.

Société de navigation transocéanique
(*Le Journal des finances*, 6 juillet 1928)

La Transocéanique reste inerte à 120.

Réunis en assemblée ordinaire le 29 juin 1928, sous la présidence de M. Imbert, président du conseil d'administration, les actionnaires ont approuvé le bilan et les comptes de l'exercice 1927, faisant ressortir un solde bénéficiaire de 196.031 fr. 03 qui forme avec le report des exercices antérieurs un total de 4.119.998 fr. 07 que l'assemblée a décidé de reporter à nouveau. Le rapport du conseil signale que, renonçant à poursuivre une exploitation dont les bénéfices sont en grande partie absorbés par l'impôt, la Société a proposé à la Compagnie Havraise Péninsulaire de modifier à l'amiable le contrat de location en vigueur depuis 1920. Un arrangement conclu au cours de l'exercice rétrocede à la Compagnie Havraise Péninsulaire le contrat de location à partir du 1^{er} janvier 3928 moyennant une redevance annuelle, échelonnée sur plusieurs années.

Société de navigation transocéanique
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1929)

Ce titre, dont les cours se maintiennent depuis déjà longtemps entre 90 et 100 francs, a valu 500 francs et davantage il y a quatre ans, après avoir connu, en un temps plus favorable aux valeurs de navigation, des cours voisins de 1.000 fr. Son nominal est de 400 francs.

Quand la Société de navigation transocéanique fut créée, en 1919, on s'expliqua assez mal le but poursuivi par les promoteurs de l'affaire, en l'espèce le groupe de la Havraise Péninsulaire. La nouvelle société devait exploiter par contrat quatorze navires appartenant à la Havraise. Elle a pris, ensuite, dans les mêmes conditions, trois steamers des Services contractuels des Messageries maritimes et une partie de la flotte de la Société générale d'armement*. En même temps, elle s'est intéressée à chacune de ces trois affaires dont elle a acquis d'importants paquets d'actions. Ces participations étaient évaluées à plus de 123 millions au 31 décembre 1926.

De 10 millions à l'origine, le capital a été porté à 40 millions en 1920, ramené à 36 millions en 1921 et 33 millions en 1922 par deux remboursements successifs de 50 fr. par action de 500 fr., de sorte qu'il est actuellement représenté par 80.000 actions de 400 fr. La société a émis, en outre, pour 40 millions d'obligations dont 25.700.000 fr. figuraient encore à son passif à la fin de 1927.

Les résultats obtenus ont été fort irréguliers et les bénéfices, après s'être maintenus entre 4 et 5 millions au cours des trois premières années, ont fléchi à 1.300.000 francs en 1923. L'exercice 1924 s'est soldé par une perte de 7.800.000 fr, immédiatement amortie par prélèvement sur le report à nouveau grossi jusqu'alors des bénéfices réalisés chaque année, la société n'ayant jamais réparti qu'un dividende de 25 fr. par action en 1920. Par la suite, la Transocéanique n'a réalisé que des bénéfices dérisoires : 142.000 fr. en 1925 ; 32.000 en 1926 et 196.000 en 1927.

La situation financière, telle qu'elle ressort des chiffres du bilan au 31 décembre 1927, se résume ainsi. Le passif est considérable : 25.708.500 fr. de dette obligataire, 1.260.000 fr. d'effets à payer, 711.000 fr. de coupons à régler, 70.410.000 fr. de crédateurs, enfin un compte d'ordre de 12.239.000 fr. sur lequel on ne possède aucune indication, le tout se totalisant à plus de 110 millions.

Quant à l'actif, il comprend 1.071.000 fr. d'avances à récupérer, 3.299.689 fr. en caisse et banques, un portefeuille-titres de 102 millions 429.900 fr., 40.954.400 de débiteurs, et 395.000 fr. de stocks, soit au total 143 millions environ. L'excédent d'actif net serait donc d'environ 38 millions, ce qui assignerait l'action une valeur d'environ 475 francs, alors qu'elle s'échange actuellement vers 95 francs. Faut-il, de là, conclure à une erreur de la Bourse ? On ne saurait l'affirmer car on ignore la nature exacte des plus gros postes de l'actif et du passif. D'abord, en ce qui concerne le portefeuille, composé uniquement de valeurs de navigation, il est fort douteux qu'il ait une valeur liquidative de 102 millions. Quant aux 70 millions de crédateurs, ce sont, en majeure partie, des sommes dues au groupe fondateur, qui se trouve être lui-même le plus gros débiteur de la société. On voit qu'il s'agit là de créanciers d'une nature tout à fait spéciale et qui ne sauraient être très exigeants.

D'importantes modifications sont survenues, au cours de l'exercice, dans la situation de la société. Elle a rétrocédé à la Havraise son contrat de location de navires moyennant 25 millions payables en douze ans. En second lieu, l'administrateur délégué, M. Grosos, a été « démissionné » de ses fonctions au profit de M. Imbert, président de la Havraise et administrateur des Services contractuels des Messageries. Ces deux faits parallèles ouvrent sur l'origine de la Transocéanique des perspectives assez inattendues,

et il semble bien que la création de cette affaire n'a pas eu d'autre but que l'élimination de M. Grosos du groupe de la Havraise. Ce but atteint, la Transocéanique ne répond plus à aucun besoin. Déjà dépourvue de son objet social, elle serait destinée à une liquidation plus ou moins prochaine. Dans le courant de 1923, la Société générale d'armement, dont elle détient la majorité des titres, a effectué un remboursement de 400 fr., par action. À cette importante rentrée de fonds, se serait ajouté, pour la Transocéanique, le produit de la vente d'un fort paquet de ces mêmes titres à la Havraise Péninsulaire. Cette somme aurait été utilisée par la société pour éteindre une grosse partie de sa dette, et, à en croire certaines informations, le bilan du dernier exercice refléterait, de ce fait, une situation plus favorable que l'année précédente. Convient-il d'ajouter foi, par ailleurs, à un bruit d'après lequel la société, qui détiendrait en portefeuille 90.000 actions de la Havraise, aurait formé le projet de distribuer ces titres en échange de ses propres actions, dans la proportion de cinq Transocéanique pour trois Havraise ? Nous ne saurions l'affirmer, pas plus que nous n'oserions apprécier la valeur liquidative de l'action Transocéanique. On peut dire simplement qu'au cours actuel de 90 fr. environ, la Bourse fait largement la part de l'aléa.

Annuaire Desfossés, 1929, p. 471 :

Société de navigation transocéanique

Conseil d'administration : MM. P. Dislère [† 1928...], E. Guillet de la Brosse, A. Barriol, G. Belot, A. Grosos, C. Vallée, J. Babin-Chevaye, L. Gueugnier, P. Imbert, P. Marion de Procé, L. Pamard, A. Suais.

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE

(L'Information financière économique et politique, 15 décembre 1930)

L'assemblée ordinaire tenue le 12 décembre, sous la présidence de M. Imbert, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 faisant apparaître un solde débiteur de 9.266.957 fr. 28. Compte tenu du report de l'exercice précédent, soit 4.348.239 fr. 47, le solde débiteur du compte Profits et Pertes ressort à 4.918.717 fr. 81 et a été reporté à nouveau.

M. Belot, administrateur sortant, a été réélu.

L'assemblée a également pris acte de l'acceptation de l'assemblée des obligataires relativement à la proposition d'échange de leurs titres contre des actions « Société Générale d'Armement » du portefeuille de la Société, échange purement facultatif sur la base de trois obligations de la Navigation Transocéanique contre deux actions Société Générale d'Armement.

Le rapport du conseil indique que le solde débiteur de l'exercice provient, pour la majeure partie, de la liquidation des comptes d'exploitation avec la Compagnie Havraise Péninsulaire. Il signale, en outre, que cette dernière a crédité la Société en contrepartie de la redevance prévue, par les accords intervenus, soit 2.500.000 francs.

Relativement à l'échange des obligations contre des actions Société Générale d'Armement, le rapport fait connaître que 19.814 obligations, représentant une somme de 0.607.000 fr., ont été présentées à l'échange et qu'en contrepartie, le portefeuille apparaît en diminution de 9.349.840 fr., somme représentant la sortie du portefeuille de 12.808 actions Société Générale d'Armement données en échange des obligations de la Société.

Répondant aux questions d'actionnaires, le président a justifié l'échange des obligations de la Société contre des actions Société Générale d'Armement provenant de son portefeuille par la facilité qui en résultait pour la trésorerie de la Société : celle-ci

n'aura plus à assurer le service des obligations échangées, alors que les actions remises en échange ne touchent pas de dividende depuis plusieurs années. Il a ajouté que le portefeuille n'avait subi aucun changement depuis le 31 décembre.

Par ailleurs, le président, a donné l'assurance que le coupon des obligations au 1^{er} janvier serait payé. À cet égard, il a indiqué que le loyer que reçoit la Compagnie Havraise Péninsulaire de la Société d'Exploitation avait été calculé de façon suffisamment large pour couvrir non seulement les charges de cette Société, mais également celles de la Navigation Transocéanique.

En ce qui concerne les résultats des deux premiers trimestres d'exploitation de la Société de gérance, ils sont déficitaires. Mais, d'une part, il faut tenir compte de la crise mondiale des frets ; d'autre part, les trimestres considérés correspondent à une période de morte-saison.

Annuaire Desfossés, 1931, p. 476 :
Société de navigation transocéanique
Conseil d'administration : P. Imbert,, E. Guillet de la Brosse, G. Belot, J. Babin-Chevaye, P. Marion de Procé, de Fontainieu.

NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE (*L'Information financière économique et politique*, 7 janvier 1932)

L'assemblée ordinaire, tenue le 6 janvier, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant apparaître un déficit de 75.341.730 fr. 55, se décomposant comme suit : 1.335.743 fr. 54 de frais généraux et charges financières, 565.477 francs 90 correspondant au redressement des amortissements dus à la Havraise Péninsulaire, 68.521.791 fr. 40 de dépréciation des titres en portefeuille et 4.918.717 fr. 81 de solde débiteur des exercices antérieurs. Le solde débiteur total de 75-141.730 fr. 55 a été reporté à nouveau.

L'assemblée a, d'autre part, ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Tassart ¹, Ader ² et Sonolet ³.

Le rapport du conseil expose que, par suite de la crise qui a sévi de façon particulière, l'exercice se solde par un déficit de 1 million 335.743 fr. 54 résultant en partie du paiement des coupons des obligations. D'autre part, le portefeuille n'ayant donné aucun dividende, les dépenses se sont trouvées sans compensation. Le total des pertes, y compris le report des exercices antérieurs, ressort à 6.819.939 fr. 15. Mais il convient d'y ajouter la dépréciation du portefeuille, soit 68.521.791 fr 40. la valeur du portefeuille (établie aux cours du 31 décembre 1930, soit à raison de 125 francs pour la Société Générale d'Armement et 67 francs série A et 53 francs série B pour la Compagnie Havraise Péninsulaire) n'apparaissent plus au bilan que pour 8.130.004 francs.

Le Président a déclaré que les comptes de l'exercice 1931, qui seront moins favorables que les précédents, en raison de la liquidation amiable de la Havraise Péninsulaire, seront soumis à une assemblée ordinaire qui sera convoquée incessamment et que les actionnaires seront, en outre, appelés, en raison de la perte de

¹ Louis Tassart : de la [Banque de l'océan Indien](#).

² Henri Ader (1872-1941) : polytechnicien, ingénieur des ponts et chaussées. Représentant de la [SFFC](#) dans diverses sociétés : Tramways du Tonkin (jusqu'en 1934), Voies ferrées de Loc-Ninh et du Centre indochinois, Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport.

³ Hector Sonolet : administrateur de l'Union maritime et coloniale, de la [Banque de l'océan Indien](#), vice-président du Crédit foncier de Madagascar...

plus des trois quarts du capital social, très prochainement à décider, en assemblée extraordinaire, s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société.

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 28 avril 1932)

Les actionnaires de cette Société, réunis en assemblée ordinaire le 27 avril, sous la présidence de M. Tassart, président, ont approuvé à l'unanimité moins un votant les comptes de l'exercice 1930 qui se traduisent par un solde débiteur de 1.072.346 fr. qui, ajouté à la perte des exercices antérieurs, porte le solde débiteur total à 76.414.070 francs.

Le rapport du conseil rappelle que la dévalorisation du portefeuille a entraîné l'an dernier des pertes très importantes ; l'évaluation au 31 décembre dernier, sur les mêmes bases, fait ressortir une plus-value de 35.841 fr. Mais l'existence et l'activité de la société n'en restent pas moins liées au sort de la Compagnie Havraise péninsulaire, en état de liquidation amiable. D'autre part, la crise qui continue à sévir dans l'Armement ne permet pas de faire des pronostics pour l'exercice en cours.

À diverses questions qui lui ont été posées après lecture des rapports, le président a répondu en indiquant :

« Que les frais généraux qui ont absorbé 214.022 fr. ne comportent guère que l'impôt sur droits de transmission, le conseil ne touchant aucune indemnité et la société n'ayant à payer aucun frais de loyer ;

Que les sommes nécessitées pour le paiement du dernier coupon des obligations ont été avancées par le conseil d'administration ;

Que les 27.000 actions de la Société générale d'armement qui sont comprises dans le Portefeuille sont évaluées à 125 francs ;

Que les 20 millions de débiteur divers sont représentés par le contrat de la Havraise Péninsulaire ;

Que les 55 millions de créiteurs divers sont représentés pour 44 millions par la Havraise Péninsulaire et pour 5 millions par la Société générale d'armement ;

Que pour se faire une idée de la situation exacte de la Société, il faut attendre que celle de la Havraise Péninsulaire se soit éclaircie, car ce qui fait essentiellement la perte qui apparaît au bilan, c'est la dévalorisation du Portefeuille qui comprend 80.000 titres de la Havraise Péninsulaire. »

L'assemblée a réélu administrateur M. Marion de Procé, arrivé à fin de mandat.

L'assemblée extraordinaire, qui devait délibérer sur l'application éventuelle de l'article 4 des statuts (perte des trois quarts du capital social), a été remise à une date ultérieure, faute du quorum légal.

[SOCIÉTÉ] DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 10 mai 1932)

Les obligataires, réunis en assemblée générale le 9 mai, ont décidé de reporter au 15 novembre prochain les échéances des coupons, échus ou à échoir, en raison de la réorganisation financière de la Compagnie Havraise de navigation à vapeur, actuellement en train.

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 6 juin 1932)

Réunis le 5 juillet en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont décidé de poursuivre les opérations sociales, malgré la perte des trois quarts du capital social.

.....

SOCIÉTÉ DE NAVIGATION TRANSOCÉANIQUE
(*L'Information financière économique et politique*, 29 avril 1933)

L'assemblée de la société civile des obligataires de cette compagnie, réunie sous la présidence de M. Imbert, a voté la résolution suivante :

L'assemblée générale, connaissance prise des déclarations des administrateurs de la société civile et de l'échange de lettres intervenu entre le liquidateur de la Compagnie Havraise Péninsulaire et le président de la Compagnie de navigation transocéanique :

Proroge le paiement des coupons échus ou à échoir jusqu'à la réalisation définitive de l'apport que doit consentir le liquidateur de la Compagnie Havraise à la Compagnie d'exploitation de la Compagnie Havraise Péninsulaire, et au plus tard jusqu'au 15 janvier 1934.

D'après les renseignements fournis aux obligataires, ceux-ci recevraient, après absorption de la Compagnie Havraise par la Société d'Exploitation, des parts bénéficiaires de la société absorbante, à raison de trois parts pour cinq obligations.

Ces parts seraient prélevées sur celles qui seraient remises à la liquidation de la Compagnie Havraise, dont la Compagnie de Navigation Transocéanique possède un nombre important d'actions.

Les administrateurs de la société civile ont reçu mandat de poursuivre d'ici la prochaine assemblée des négociations pour tâcher d'obtenir des conditions plus favorables.

Carnet des porteurs de valeurs mobilières

Avis divers

(*L'Information financière économique et politique*, 26 novembre 1937)

Société de Navigation Transocéanique. — Un jugement du 29 octobre 1937 a déclaré la faillite close pour insuffisance d'actif.